



Par sa délibération N° 2017-01 l'ARDP a homologué les barèmes votés par l'assemblée générale du 7 février 2017.

Ces barèmes seront donc applicables dès le 1^{er} avril prochain.

Le conseil d'administration se félicite de cette homologation et remercie l'ensemble des intervenants internes et externes ayant contribué au succès de cette démarche.

Nous tenons également à remercier les sociétaires pour leur confiance et les assurons de notre total engagement à la défense de leurs intérêts.

José Ferreira,
Président du Conseil d'Administration